Envoyé en préfecture le 13/01/2022
Reçu en préfecture le 13/01/2022
Affiché le
ID : 033-243301264-20220111-2022_013-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/013

OBJET : CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL – RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE LA BRÈDE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 5 janvier 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 janvier 2022

Secrétaire de séance : Martine TALABOT

Le 11 janvier de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

Le procès-verbal du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P (visio)	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P (visio)	
DUFRANC Michel (Maire)	P (visio)		BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme LABASTHE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
BORIE Jérôme	P (visio)		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	P (visio)	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P (visio)	
BOURRIER Sylviane	P (visio)		BÉTENCOURT Catherine	P (visio)	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/01/2022
Reçu en préfecture le 13/01/2022
Affiché le
ID : 033-243301264-20220111-2022_013-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/013

OBJET : CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL – RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE LA BRÈDE

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2021 portant désignation des centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département de la Gironde, au titre desquels la CCM a la salle des fêtes Montesquieu à La Brède,

Vu la délibération 2021/091 en date du 8 juillet 2021 relative à la mise en place du centre de vaccination intercommunal,

Vu la convention d'objectifs et de moyens relative à l'organisation du centre de vaccination intercommunal signée le 5 juillet 2021 entre l'ARS et la Communauté de Communes,

Vu la convention relative à la mise en place du centre de vaccination intercommunal signée entre la Commune de La Brède et la Communauté de Communes,

EXPOSE

La période de crise sanitaire a nécessité une adaptation des missions des collectivités et des actions pour répondre aux besoins de la population. La lutte contre la propagation du virus COVID-19 nécessite notamment le déploiement de centres de vaccination. Compte tenu de cet enjeu de santé publique prioritaire et pour permettre l'accessibilité des habitants du territoire communautaire, la CCM et la Commune de La Brède ont travaillé ensemble à la mise en place d'un centre de vaccination intercommunal.

Avec l'accord et le soutien financier de l'ARS, le centre de vaccination a été installé entre le 8 juin 2021 et le 27 octobre 2021 au sein de la salle des fêtes de la commune de La Brède.

Les deux collectivités partenaires ont déployé toutes deux des moyens financiers et humains qui ont permis de faire fonctionner le centre. La Communauté de Communes a été référencée comme structure interlocutrice de l'ARS et a perçu l'intégralité les financements dédiés au centre de vaccination.

La convention signée entre les deux partenaires prévoit qu'un bilan de coûts engagés et des financements obtenus serait effectué à la clôture du centre, et que les financements intégralement perçu par la Communauté de Communes seraient réparti.

A l'issue du projet, la Commune de La Brède a engagé 26 889€ soit 52 % des dépenses (dépenses de personnel et charges générales), contre 24 536€ pour la CCM soit 48 % des dépenses.

En décembre, l'ARS a adressé l'ensemble des notifications de versement à la Communauté de Communes, le montant obtenu est de 45 351€, il sera versé à la CCM. Ce montant ne couvre pas l'ensemble des charges, le reste à charge pour les collectivités est de 6 074€.

Afin d'équilibrer le projet, la Communauté de Communes fait le choix de prendre à sa charge le delta non financé et de reverser à la Commune de La Brède une subvention correspondant à l'intégralité des coûts qu'elle a engagé soit 26 889€.

De plus, fin décembre 2021, compte tenu de l'évolution épidémique avec l'arrivée d'un nouveau variant, l'ARS a autorisé la réouverture du centre de vaccination à compter du 12 janvier 2022 pour une période indéterminée à ce jour. La CCM continuera de prendre à sa charge le financement de ce centre de vaccination intercommunal.

Envoyé en préfecture le 13/01/2022
Reçu en préfecture le 13/01/2022
Affiché le
ID : 033-243301264-20220111-2022_013-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/013

OBJET : CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL – RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE LA BRÈDE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 26 889€ à la commune de La Brède pour la période du 8 juin 2021 au 27 octobre 2021,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget principal de la Communauté de Communes.

Fait à Martillac, le 11 janvier 2022

Le Président de la CCM
Bernard FATH
Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 13/01/2022
Reçu en préfecture le 13/01/2022
Affiché le
ID : 033-243301264-20220111-2022_013-DE

Signé par : Bernard Fath
Date : 13/01/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu